

REUNION DU 21/03/2024 – CONVOCATION DU 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-et-un mars à vingt heures, à la salle communale d'Ecardenville la Campagne en séance plénière sous la présidence de Monsieur Didier LECOQ, Maire.

Etaient présents : Didier LECOQ, maire, Dominique SALIOU, Cyrille JOSSE, adjoints, Anne-Sophie QUENTIN, Guillaume RAMIER, Bruno LEROUX, Arnaud LEMOUCHE, Damien BOURGOIS et Laurence BRELY

Absents excusés : Patrice HEBERT, Dorothée LECOQ.

Monsieur Damien BOURGOIS a été désigné en qualité de secrétaire.

Lecture du compte rendu du dernier conseil municipal lu et adopté à l'unanimité.

INTERVENTION DE MADAME AMRI INTISSAR DE LA SOCIETE EEF – SUIVI DU PROJET EOLIEN

Madame Intissar de la société EEF prend la parole pour exposer aux membres du conseil municipal les principales évolutions rencontrées sur l'année 2023 dans le projet d'extension du projet des éoliennes du Plateau.

Sur le plan des variantes :

Tout d'abord, l'implantation et le gabarit des futures éoliennes ont été fixés. Il est prévu 5 éoliennes de 4,0 MW ou 4.8 MW de puissance unitaire, réparties comme suit :

- 2 éoliennes de 140m de haut (hauteur maximale à pale verticale) avec une implantation sur la commune de Bray et une autre sur Goupil-Othon.
- 3 éoliennes de 150m de haut (hauteur maximale à pale verticale) avec une implantation à Bray et deux à Ecardenville-la-Campagne.

Sur le plan technique :

Etude faunes et flores, étude paysagère en cours de finalisation avant l'envoi de la demande d'Autorisation Environnementale avant juillet 2024

Sur le plan communication :

- EEF prévoit de faire un boitage pour une deuxième lettre d'information pour faire le point sur l'avancement du projet auprès des habitants courant mars 2024.
- Organisation de deux ateliers et trois permanences en collaboration avec leur partenaire Etat d'Esprit pour favoriser un échange convivial sur le projet éolien courant avril 2024.

Sur le plan partenarial :

- Trois délibérations ont été prises par les communes concernées :
 - 1 délibération favorable au projet éolien pour la commune de Bray
 - 2 délibérations défavorables au projet éolien pour les communes d'Ecardenville-la-Campagne et Goupil-Othon.
 -

Sur le plan consultatif :

Une préconsultation a été faite auprès du ministère de la Défense nationale concernant la servitude aéronautique et les contraintes radioélectriques afin de confirmer la faisabilité du projet par rapport à l'emplacement des éoliennes et un avis négatif a été rendu.
A préciser que cet avis ne préjuge en rien l'éventuelle approbation du ministère des Armées dans le cadre de l'examen de la demande d'autorisation environnementale à venir.

SECURISATION AUX ABORDS DE LA RD 613 PAR LE DEPARTEMENT DE L'EURE

Suite à la réunion du 17 octobre 2023 à l'Hôtel du Département avec les maires des communes concernées (Ecardenville-la-Campagne, Rouge-Perriers, Thibouville et Goupil-Othon), Monsieur le maire présente aux conseillers municipaux le plan général de sécurisation des abords de la RD 613 avec la vue d'ensemble des futurs aménagements établi par le Département de l'Eure, maître d'œuvre de ce projet.

Ces travaux débiteront en 2025 sous réserve les acquisitions foncières et de l'inscription au budget.

Le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition, soit

10 votes *Pour* – 0 Vote *Contre* – 0 *Abstention*

CONVENTION POUR LES TRAVAUX DE MARES COMMUNALES

Les membres du conseil municipal étudient la convention pour les travaux de restauration des mares communales proposée par l'INTERCOM de Bernay Terres de Normandie (ITBN).

Cette convention repose sur plusieurs axes visant notamment à restaurer les mares communales, proposer des mesures de gestion et de protection dans un second temps et enfin de sensibiliser et communiquer sur leur intérêt écologique, paysager et hydrologique.

La convention a pour objet de définir les travaux sur les mares n°27210_7 (Mare Route de la Forge) cadastrée AI 122 et n°27210_9 (Départementale 613) cadastrée XA 16.

Les travaux de restauration ont été définis par le bureau d'étude ALISE ENVIRONNEMENT et les opérations se composent comme suit :

- 1- Vidange
- 2- Curage et évacuation des boues
- 3- Evacuation des déchets
- 4- Plantation des haies
- 5- Renforcement berge

Ils débuteraient à compter de la mi-septembre 2024 ou 2025 et seraient réalisés lors des périodes autorisés, en fonction des conditions climatiques.

C'est l'ITBN seule qui serait responsable de l'entreprise des travaux en relation avec le bureau d'étude ALISE et qui réceptionnerait les travaux, mais il est rappelé à juste titre que la commune est responsable de l'entretien et de la bonne gestion des mares en tant que propriétaire et gestionnaire.

Il est également stipulé que ces travaux sont majoritairement subventionnables.

L'ITBN s'occupe des dossiers de demandes de subventions.

Après lecture de la convention, les conseillers décident, à l'unanimité, soit

9 votes *Pour* – 0 Vote *Contre* – 0 *Abstention*

- De signer la convention pour les travaux de restauration des mares communales « Mares du village et de la RD 613 » avec l'Intercom de Bernay Terres de Normandie.
- De nommer Didier LECOQ comme personne référente
- De trouver un lieu de dépôt des vases suite au curage des mares : Parcelle en herbage de Guillaume RAMIER au bord de la RD 613

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024

Madame Laurence BRELY, doyenne de l'assemblée, fait la lecture du bilan du compte administratif 2023 en parallèle avec le compte de gestion 2023 fourni par la Trésorerie de Bernay auprès de l'équipe municipale.

Pour l'année 2023,

- En section de fonctionnement :

Dépenses : 299.351,76 € Recettes : 309.509,05 €

Soit un excédent de fonctionnement de 10.157,29 €.

- En section d'investissement :

Dépenses : 53.272,48 € Recettes : 61.795,90 €

Soit un excédent de 8.523,42 €.

Lecture faite du compte administratif et du compte de gestion 2023, les membres du conseil, approuvent le compte administratif 2023 (le maire étant exclu du vote) à

8 votes *Pour* – 0 Vote *Contre* – 0 *Abstention* et votent le compte de gestion 2023 à

9 votes *Pour* – 0 Vote *Contre* – 0 *Abstention*.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Suite à la lecture des comptes administratif et de gestion 2023 et leur approbation, monsieur le maire expose aux membres du conseil l'affectation du résultat de fonctionnement 2023.

Les conseillers décident à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement 2023, soit

9 votes *Pour* – 0 Vote *Contre* – 0 *Abstention*

VOTE DES SUBVENTIONS 2024

Les membres du conseil municipal décident d'allouer pour l'année 2024 les subventions comme suite :

- | | |
|--|-------|
| • Amis des monuments et sites de l'Eure : | 200 € |
| • Fondation du patrimoine : | 200 € |
| • Amicale des pêcheurs de Bray : | 150 € |
| • La Croix Rouge du Neubourg : | 500 € |
| • Le vestiaire d'entraide de Beaumont le Roger : | 75 € |
| • L'association Préhandys de Thuit de l'Oison : | 500 € |
| • La Maison Familiale Rurale (MFR) : | 75 € |
| • Le CFAIE du Val de Reuil : | 225 € |
| • L'APEBE : | 500 € |

Soit un total de **2.425 €**

ACHAT DE POUBELLES EXTERIEURES

Monsieur le maire présente un devis de la société ADEQUAT pour l'acquisition de 5 poubelles extérieures en métal pour un montant de 3714 € TTC.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, acceptent à l'unanimité l'achat des poubelles, soit

9 votes *Pour* – 0 Vote *Contre* – 0 *Abstention*

TRAVAUX DE L'ÉGLISE / CREATION D'UNE ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

Dans la démarche de sauvegarde du patrimoine et afin de soulever des fonds pour financer en partie les travaux de l'église Saint Martin, la commune propose la création d'une association et cherche des membres actifs pour y siéger.

Un boîitage sera effectué prochainement auprès des habitants afin d'engager les premières démarches.

VENTE DU TRACTEUR VIKING

Les membres du conseil souhaitent mettre en vente le tracteur tondeuse Viking et décide de faire une vente sous enveloppe.

Un flash sera diffusé prochainement sur Panneau Pocket.

COMMISSIONS A VENIR

- La commission Fêtes, culture et loisirs se réunira le 28 mars 2024 en mairie.
- La commission Travaux se réunira le 29 mars 2024 en mairie.

PROJET VIDEO PROTECTION

Le projet est actuellement en attente de proposition de la part du SIEGE (syndicat d'électricité) pour pallier le manque d'alimentation électrique pour rendre ce projet viable.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Néant.

Rien ne restant à l'ordre du jour.

Didier LECOQ,

Maire